

## MAIRIE DE MONTAGNY



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2018

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Étaient présents : Mmes CARTIER - JEANJEAN - LARME-CATHERINEAU - LASSALLE - MARTINAUD - PONE-VANHAUWAERT - TEDESCHI - TURPIN.

Mrs BAUDUIN - BESSON - DUMONT-BURDIN - FOUILLAND - GERGAUD - MOREAU - RIGNANESE - TOURNIER.

Ont donné pouvoirs : de Sophie GAY à Josette CARTIER ;  
de Sandrine FRAISSE-SIBILLE à Jacqueline PONE-VANHAUWAERT ;  
de Jean-Marc PROST à Jean-Louis GERGAUD ;  
de Stéphane GAUMOND à Pierre FOUILLAND ;  
de Suzanne PAILLASSEUR à Corinne JEANJEAN ;  
de Claude MEUNIER à Marie-Hélène MARTINAUD.

Était absent : Lionel SAYLLAC.

---

Avant l'ouverture de la séance du conseil municipal, les gendarmes de Mornant ont exposé aux élus l'utilité d'avoir sur la commune le dispositif « Participation Citoyenne ».

#### **Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 juin 2018 :**

Adopté par 18 voix pour et 4 voix contre.

**Délibération 2018-026 Personnel communal – création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité** : considérant le surplus d'activité actuel sur l'emploi d'aide ATSEM à mi-temps à l'école des Landes, l'autorité territoriale propose à l'assemblée la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ouvert au grade d'Adjoint Technique, emploi créé à temps non complet à raison de 24/35<sup>ème</sup> heures à compter du 3 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2018-027 Personnel communal création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité** : considérant le surplus d'activité actuel sur l'emploi de surveillante à la cantine de l'école des Landes, l'autorité territoriale propose la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ouvert au grade d'adjoint technique, cet emploi est créé à temps non complet à raison de 10/35<sup>ème</sup> heures à compter du 3 septembre 2018. Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2018-028 Personnel communal – création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité** : considérant le surplus d'activité actuel sur l'emploi de surveillante et d'agent d'entretien à la cantine de l'école des Landes, l'autorité territoriale propose la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ouvert au grade d'adjoint technique, cet emploi est créé à temps non complet à raison de 14/35<sup>ème</sup> heures à compter du 3 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2018-029 Personnel communal - création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité** : considérant le surplus d'activité actuel sur l'emploi de surveillante à la cantine de l'école des Landes, l'autorité territoriale propose la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ouvert au grade d'adjoint technique, cet emploi est créé à temps non complet à raison de 15/35<sup>ème</sup> heures à compter du 3 septembre 2018.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2018-030 Personnel communal - création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité** : considérant le surplus d'activité actuel sur l'emploi de surveillante et d'agent d'entretien à la cantine de l'école du Gardon, l'autorité territoriale propose la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ouvert au grade d'adjoint technique à temps non complet à raison de 18/35<sup>ème</sup> heures à compter du 3 septembre 2018.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2018-031 Personnel communal - création de deux emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité** : considérant le surplus d'activité actuel sur les emplois de surveillantes à la cantine de l'école du Garon, l'autorité territoriale propose la création de deux emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité ouverts au grade d'adjoint technique à raison de 8/35<sup>ème</sup> heures à compter du 3 septembre 2018.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2018-032 Personnel communal - création d'un poste d'Adjoint Technique permanent à temps non complet** : Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à la création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet pour 22 h 78 hebdomadaires annualisées pour nommer l'agent recruté en qualité d'agent d'entretien à l'école des Landes et de surveillante à la cantine de l'école des Landes.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2018-033 Personnel communal - création d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet** : Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à la création d'un poste permanent d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour nommer l'agent contractuel en poste sur un emploi non permanent à la crèche « la petite Comp'agny ».  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2018-034 Subvention exceptionnelle 2018 - association Les Plumes Réunies** : cette association sise à Grigny a organisé bénévolement un lâcher de pigeons voyageurs lors de la fête de la crèche le 29 juin 2018. Monsieur le Maire propose de lui allouer une subvention de 150,00 € afin de lui permettre de couvrir ses frais d'organisation.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2018-035 Subvention exceptionnelle - association Gymnastique volontaire** : une demande de subvention exceptionnelle a été faite de la part de la Gymnastique Volontaire sise à Montagny qui se trouve en difficulté suite au licenciement pour inaptitude physique d'une animatrice. Ces frais supplémentaires n'étaient pas prévus et la trésorerie de l'association se trouvant déficitaire, Monsieur le Maire propose de lui allouer une subvention de 1 000 €.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2018-036 Subvention de fonctionnement à l'association « Les Festigones » exercice 2018** : Monsieur le Maire propose d'allouer à cette association une subvention annuelle ayant trait à l'exercice 2018 d'un montant de 2 000 € afin de lui permettre d'assurer à la fois ses frais de fonctionnement et ses activités.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2018-037 Budget communal - admission en non-valeur** : la trésorière d'Oullins demande l'admission en non-valeur pour la somme de 224,93 €. Il s'agit de titres de recettes émis par la commune pour lesquels le trésor public ne peut plus effectuer de poursuites.

Adoptée à l'unanimité

**Délibération 2018-038 Création parcours itinérance VTT Rhône « Grand tour des Monts du Lyonnais »** : Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le tracé du Grand Tour des Monts du Lyonnais à VTT présenté par le Conseil Départemental du Rhône.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2018-039 Approbation du rapport de gestion de la SEMCODA présenté par le délégué de la commune auprès de l'assemblée spéciale des communes actionnaires en date du 22 juin 2018** : Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le rapport de gestion de la SEMCODA qu'il lui présente sur l'exercice 2017. La commune possède 441 parts pour une valeur nominale de 44 euros chacune.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2018-040 Retrait et annulation de la délibération n°2016-007 concernant la vente des parcelles AH n° 12 – AH n°13 Le clos des Chavannes** : vu la décision du Tribunal Administratif de LYON en date du 24 avril 2018, la délibération 2016-007 du 21 janvier 2016 doit être annulée.

Cette délibération faisait référence à la vente de terrains situés Clos des Chavannes à Mme Bout de l'an, à Mr et Mme Grenouillet et à Mr et Mme Perrin.

Les consorts Favier riverains et potentiels acquéreurs voyaient leur offre pour l'achat de ces terrains non retenue par Monsieur le Maire et sa majorité, et, du fait de ce vice de forme dans la procédure, la délibération de 2016 est retirée.

Adoptée par 19 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire,

**signé**

Jean-Louis GERGAUD